

■ **Sicpa Commercial Inks Holding S.A.**, à Prilly (FOSC du 06.11.2002, p. 16). Selon décision de son assemblée générale du 5 août 2003, contrat de fusion des 31 juillet 2003 et 4 août 2003 et bilan au 31décembre 2002, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que la société SICPA-AARBERG SA PRILLY, à Prilly, en reprend l'actif et le passif. Amon Maurice A., Amon Philippe, Braun Daniel et Daloglou Jean ne sont plus administrateurs; leur signature, ainsi que celle d'Angleys Hubert, Dobler Alain, Meister Pascale, Nigro Gianni et Volpicelli Francesco, est radiée.

Journal no 7712 du 14.08.2003
(01137576 / CH-550.0.094.673-6)